



international  
jeunesse  
**représentation**  
fédéralisme  
innovation sociale  
formation

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1er juillet 2016

## **Service civique obligatoire, un engagement punitif et contraint**

*A l'occasion de la première lecture du projet de loi Egalité et citoyenneté à l'Assemblée Nationale, les député.e.s ont adopté l'amendement 524 portant sur la création d'un service civique obligatoire.*

A rebours de toutes les idées pré-conçues, nous tenons à rappeler que la tranche d'âge chez qui le bénévolat associatif a le plus progressé entre 2010 et 2016 est celle des 15/35 ans<sup>1</sup>. Or ce sont ces mêmes jeunes que cet amendement stigmatise férocement en voulant les obliger à s'engager.

L'engagement ne se décrète pas, ne s'oblige pas, il s'accompagne et se valorise ! Rendre obligatoire le volontariat de service civique c'est aller à l'encontre de ce qui fait aujourd'hui la réussite du service civique : un engagement volontaire au service d'un projet d'intérêt général choisi par le jeune pour une durée longue et qui est accessible à tou.te.s grâce à une indemnité (malgré la rapide montée en charge il y a aujourd'hui 3 fois plus de jeunes en demande d'une mission que de missions disponibles).

Nos organisations oeuvrent, au contraire, pour la mise en place effective du service civique universel : un engagement volontaire de l'ensemble des jeunes, non pas parce qu'ils y ont été contraints et forcés mais parce qu'on leur propose un engagement qui fait sens et qui démontre la volonté individuelle de participer à un projet collectif au service de l'intérêt général.

Non contents de vouloir rendre le service civique obligatoire, il est de plus proposé par les député.e.s de le découper en deux étapes : la mission à proprement parler entre 18 et 25 ans et une "classe républicaine" à 18 ans. Il faut être bien éloigné de la réalité du terrain pour s'imaginer que 3 mois d'"apprentissage des fondamentaux de la République" et de "mise à niveau sur les acquis de base, notamment l'alphabétisation et l'accès à la santé" vont permettre de supprimer les inégalités que l'institution scolaire n'a pas su régler en au moins 10 années de scolarité obligatoire.

Plutôt que cette réponse simpliste et populiste, il est urgent de prendre des mesures pour que la mixité sociale soit une réalité dans les établissements scolaires et sur l'ensemble du territoire (centres villes, zones urbaines sensibles, zones rurales, etc.) notamment en commençant par mettre en place effectivement les dispositions de la loi SRU (loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains).

**Ne transformons pas un dispositif utile aux jeunes, à la société et aux organismes d'accueil en une punition collective où tou.te.s seront perdant.e.s !**

**Ce projet de loi devait être un projet de progrès pour les jeunes, nous appelons les député.e.s et le gouvernement à ne pas laisser passer cette chance de rendre concrète la priorité jeunesse.**

<sup>1</sup> L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2016 – Etude France Bénévolat 03/2016

### contacts presse

**Sophie Boury**

Attachée de presse de la FAGE

06 75 33 79 30

sophie.boury@fage.org

**Alexandre Leroy**

Président de la FAGE

06 86 63 41 44

president@fage.org

5 rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris  
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

[www.fage.org](http://www.fage.org)

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNQUS  
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP